

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Bordeaux - Pont Bacalan Bastide - Contrôle extérieur -
Marché 07 006U - SNCF - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la conception / réalisation du pont Bacalan Bastide, notre Etablissement public a confié le marché de contrôle extérieur n° 7006 U à la SNCF, département de l'Ingénierie, pour un montant de 218 285 € HT.

Compte tenu du phasage du chantier de la construction du pont Bacalan Bastide, il convient de modifier le volume de prestations confiées à la SNCF, en sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, et notamment sur les quantités relatives aux opérations de « contrôle extérieur métal ».

L'augmentation du délai de fabrication, ainsi que la multiplication du nombre d'assemblages partiels de charpente engendrent un accroissement du nombre de contrôles indispensables à garantir la qualité de construction de l'ouvrage.

La prise en compte de cette évolution au travers d'un avenant n°1 au marché considéré, se fait au regard de variations dans les quantités prévues.

Etat des prestations supplémentaires

Les prestations supplémentaires concernent exclusivement des prix figurant au bordereau des prix du marché initial et pour lesquels des ajustements prévisionnels de quantités sont nécessaires sur certains postes :

- ajustement à la baisse pour des essais de contrôle de granulats pour béton (famille du prix 2.1)
- ajustement à la hausse pour des essais sur les bétons hydrauliques, afin d'assurer un contrôle plus régulier des différentes phases de bétonnage des éléments préfabriqués à Bassens (prix 2.33)
- ajustement à la hausse pour les opérations de contrôle extérieur de fabrication en atelier, d'assemblage et mise en peinture des pièces constituant la charpente métallique (famille de prix 4.15, 4.20, 4.25). Ces opérations de contrôle s'effectuent en usine en Italie principalement et doivent être exercées de façon régulière tout au long du processus de fabrication.

L'ensemble de ces prestations supplémentaires s'élève à 33 300 € HT, ce qui représente une augmentation de 15,26% du marché initial. Le nouveau montant du marché s'établit à 251 585 € HT, soit 300 895,66 € TTC. Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget principal, au Chapitre 23 – Article 2315 – CRB O400 – Fonction 8220 – Programme VD18.

Le montant de l'avenant dépassant de plus de 5% le montant du marché initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenant, conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi 93.122 modifiée.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 24 novembre 2010.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du code général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés publics, Tour Guyenne au 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres du 24 novembre 2010

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La nécessité d'assurer, au travers de la mission confiée à notre prestataire la société SNCF, département Ingénierie, un bon contrôle extérieur des études et travaux des ouvrages et équipements du pont Bacalan Bastide, apportant ainsi des garanties de qualité de fabrications tant sur le site qu'en usine.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer avec la société SNCF, département ingénierie, ledit avenant n°1 d'un montant de 33 300 € HT, soit 39 826,80 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 251 585 € HT soit 300 895,66 € TTC.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 DÉCEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 24 DÉCEMBRE 2010

M. NICOLAS FLORIAN